

Jérôme PRIME
Launay du Perray
44110 Saint-Aubin-des-Châteaux

Commissaire Enquêteur
Mairie de Saint Aubin des Châteaux
2 Place de l'Église
44110 SAINT AUBIN DES CHÂTEAUX

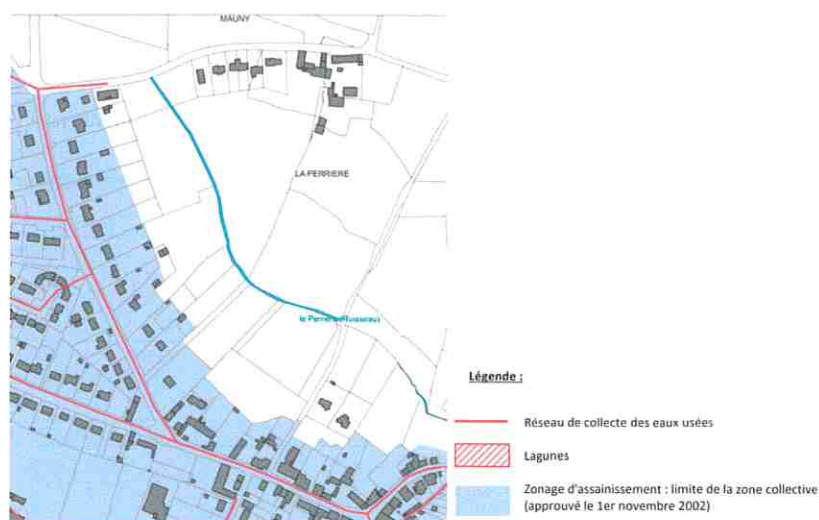
Par lettre recommandée avec accusé de
réception n°1A 188 351 1057 3

Saint-Aubin-des-Châteaux, le 12 octobre 2021

Objet : Enquête publique sur la révision du PLU de Saint-Aubin-des-Châteaux – Observations sur le plan de zonage d'assainissement

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du PLU de la commune de Saint Aubin des Châteaux, nous constatons que la zone 1AU ne fait pas partie du périmètre du zonage d'assainissement actuel :



Source : Annexe 7A – Plan du réseau des eaux usées et zonage d'assainissement

Or, le projet de règlement indique bien s'agissant de la zone AU que « l'assainissement collectif est imposé dans toute nouvelle opération d'aménagement »¹.

L'État initial de l'environnement faisait part de ce constat, et apportait une recommandation :

« Le nouveau projet de PLU va nécessiter la mise à jour du zonage d'assainissement. En effet, ce dernier devra être compatible avec le projet

¹ Projet de Règlement, p.53, article 8.1.4.

de PLU. Il devra délimiter avec précision les secteurs qui relèveront ou qu'il est prévu de desservir par le réseau d'assainissement, et ceux qui relèveront de l'assainissement non collectif.

Une enquête conjointe des documents du PLU et de zonage d'assainissement pourra alors être envisagée. »²

Nous nous interrogeons sur l'absence d'enquête conjointe des documents du PLU et de zonage d'assainissement.

En effet, la question de l'assainissement de la zone 1AU reste ici sans réponse, notamment sur l'impact environnemental qu'aurait un tel raccordement au réseau, au vu de l'ampleur du nombre d'habitations prévues et de l'état topographique des lieux.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette demande,

Nous vous assurons de nos salutations respectueuses.

Jérôme PRIME



² État initial de l'environnement, p.41